

# Stocamine : le confinement suspendu

Au motif de l'absence de garanties financières de l'État actionnaire, la Cour administrative d'appel de Nancy a annulé l'arrêté préfectoral autorisant le confinement définitif des 42 000 tonnes de déchets enfouis par Stocamine à Wittelsheim. /PAGE 11

Le chantier de confinement sur le site de Stocamine à Wittelsheim, ce vendredi après-midi, quelques minutes après l'annonce de la décision de la cour administrative d'appel de Nancy invalidant l'arrêté préfectoral autorisant le stockage définitif des déchets. Photo L'Alsace/Vincent VOEGTLIN



COMMÉMORATION

**Samuel Paty :  
l'hommage  
dans les écoles**

Photo L'Alsace/Vincent VOEGTLIN

Page 10



ÉDITIONS

**Redécouvrir  
Henner avec les  
Saisons d'Alsace**

Photo L'Alsace/Hervé KIELWASSER

Page 9

**DIVERSIFIER MON PATRIMOINE INVESTIR DANS L'OR<sup>(1)</sup>**

**PROTEGER MES VALEURS LOCATION DE COFFRE-FORT<sup>(2)</sup>**

(1) Des risques ou des pertes potentielles existent. Les performances passées ne préparent pas des performances futures.

**HERCULIS**

HERCULIS PARTNERS | 30 rue de 29-Juin | CH 2900 PORRENTRUY | +41 32 552 02 20 | info@herculis.ch | www.herculis.gold

HERCULIS PARTNERS SA, institution non bancaire est une société suisse immatriculée au registre du commerce du Canton de Jura sous la forme de société anonyme CHE-215.270.632. Elle est régie par les autorités suisses compétentes. HERCULIS PARTNERS SA est soumise à la surveillance de l'ADSS - l'organisme de surveillance pour les gestionnaires de fortune et les fiduciaires - relatif au respect des dispositions légales et des conditions d'inscription. L'organisme de surveillance ADSS est lui-même autorisé et surveillé par la FINMA.

(2) Location de coffre de sécurité de location privée.

**DÉTAIL DES CONDITIONS SUR RENDEZ-VOUS**

**LEICHT**

**formies & décors**

Leichte Möbel & Decors

100% MADE IN GERMANY

100% MADE IN GERMANY

100% MADE IN GERMANY

STOCAMINE

# La justice administrative stoppe le chantier de confinement

Les partisans du déstockage des 42 000 tonnes de déchets enfouis par Stocamine à Wittelsheim ont obtenu une première victoire sur la forme. Jugeant les garanties financières de l'État insuffisantes, la cour administrative d'appel de Nancy a invalidé l'arrêté préfectoral autorisant le confinement définitif.

C'est un coup de tonnerre dans la longue - et tumultueuse - histoire de Stocamine. La cour administrative d'appel de Nancy a annulé, ce vendredi, l'arrêté du préfet du Haut-Rhin du 25 mars 2017 autorisant les Mines de potasse d'Alsace (MDPA), maison mère de Stocamine, à confiner définitivement les 42 000 tonnes de déchets enfouis en fond de mine à Wittelsheim. L'instance administrative d'appel donne donc raison aux associations Alsace Nature et CLCV, ainsi qu'à la Collectivité européenne d'Alsace et à la région Grand Est, qui contestaient le jugement de première instance du tribunal administratif de Strasbourg.

Dans ses attendus, la cour d'appel de Nancy se fonde sur trois motifs, tous relatifs aux garanties financières de l'exploitant.



Le chantier ne pourra pas redémarrer tant que le préfet du Haut-Rhin n'aura pas signé un nouvel arrêté de fermeture comprenant des précisions sur les garanties financières de l'État. Photo L'Alsace/Vincent VOGELIN

## L'État, un payeur qui n'inspire pas confiance

« La prolongation illimitée d'une telle installation de stockage ne peut, en effet, être autorisée que si l'exploitant dispose de capacités techniques et financières propres

ou fournies par des tiers de manière suffisamment certaine, le mettant à même de mener à bien ce projet et d'assumer l'ensemble des exigences susceptibles d'en découler », indique l'instance d'appel. Laquelle a estimé que « les nouvelles conditions de stockage imposaient au

préfet de procéder à une nouvelle évaluation des garanties financières constituées par l'exploitant et auraient dû donner lieu à une information du public sur ce point, ce qui n'avait pas été le cas ».

La cour de Nancy précise avoir également « relevé que la so-

ciété MDPA n'apportait aucune indication sur ses capacités financières propres ». « L'État est son unique actionnaire et lui accorde des subventions annuelles, mais leur maintien dans des conditions permettant d'exploiter à long terme les installations de stockage, en assurant notamment les travaux d'isolement et de remblayage du site, sa surveillance et autres interventions, n'apparaissait pas comme garanti », remarque-t-elle. Elle note enfin que la société MDPA « était en liquidation amiable et n'avait donc vocation à subsister que pour les besoins de la liquidation, conformément à l'article L. 237-2 du Code de commerce ».

## Bruit : l'absence d'étude d'impact non retenue

Lors de l'audience lundi à Nancy, le rapporteur public, Stéphane Barteaux, avait demandé l'annulation de l'arrêté préfectoral, épinglant cette absence de garanties financières précises de l'exploitant ou de son actionnaire. « Le vote des autorisations de paiement par le Parlement ne saurait suffire... En l'absence de garanties financières de MDPA/Stocamine, même filiale de l'État à 100 %, le préfet n'aurait pas

dû signer d'arrêté », avait estimé Stéphane Barteaux. Ce dernier n'a pas été suivi sur l'autre argument qu'il avait avancé, à savoir l'absence d'information sur l'impact de bruit lors des travaux qui, selon lui, avait aussi nui à l'information du public.

## Une victoire sur la forme plus que sur le fond

Sur la forme, cette décision est une victoire majeure pour les opposants à un stockage définitif des 42 000 tonnes de déchets enfouis par Stocamine à Wittelsheim. L'arrêt de la cour administrative d'appel interromp, de facto, le chantier de confinement au moment même où allait débuter le coulage de béton destiné à compacter les déchets dans les blocs, puis à réaliser des bouchons formant un sarcophage.

Sur le fond, la seule motivation de l'invalidation de l'arrêté préfectoral est l'insuffisance de garanties financières apportée par l'État. Un obstacle qui pourrait être contourné par une simple écriture comptable ouvrant la porte à un nouvel arrêté préfectoral. Le chantier du confinement de Stocamine est suspendu. Il l'est cependant à un fil.

Un dossier de Laurent BODIN

## Satisfaction générale

■ Jean Rottner, président du conseil régional du Grand Est : « Cette décision repose avec force la question des moyens octroyés à la sécurisation du site. Elle est de nature à préserver l'intégrité de la nappe phréatique dans le temps. À l'évidence, l'engagement financier de l'État doit être réévalué et confirmé. L'État doit assumer toutes ses responsabilités. Je sollicite du préfet la convocation sans délai de la commission de suivi de site ».

■ Frédéric Bierry, président de la Collectivité européenne d'Alsace, « se réjouit que cette décision mette fin à l'enfouissement définitif des déchets », évoquant « une avancée majeure, notamment dans la prise en compte des risques environnementaux et de la santé de la population ». « La détermination des élus et des associations locales a porté ses fruits. Il s'agit désormais d'enclencher l'étape suivante qui vise à extraire les déchets stockés », ajoute celui qui promet de « réunir très prochainement les acteurs concernés pour définir ensemble les conditions de cette nouvelle étape ».

■ Raphaël Schellenberger, député de la 4<sup>e</sup> circonscription : « Cette décision démontre la défaillance de l'État dans la gestion purement technique d'un dossier hautement sensible, dans lequel la population n'a pas été associée... Mais elle n'ordonne pas la remontée des déchets. Elle conduit à l'arrêt immédiat de toute activité au

fond, notamment les activités indispensables de sécurisation. Or la suspension de toute activité pour une durée indéterminée pourrait avoir des conséquences dramatiques sur l'état futur de la mine et les activités qui y seront menées ».

■ Europe-Ecologie Les Verts : « La décision légitime le combat porté depuis plus de vingt ans par les associations, les habitants et les élus. C'est aussi un coup d'arrêt mis à l'État technocratique et rouleau compresseur. Il s'agit enfin d'un dé-saveu cinglant à l'égard de la ministre... Nous appelons à la création d'une task force réunissant l'ensemble des partenaires et à la tenue

d'une réunion trinationale pour examiner l'ensemble des solutions possibles et les échéances à tenir ».

■ Antoine Homé, maire de Wittelsheim, commune qui contestait l'arrêté préfectoral : « Depuis des années, nous sommes mobilisés pour le déconfinement des déchets toxiques de Stocamine et la sauvegarde de la nappe phréatique d'Alsace. Mais le combat écologique et social continue sur ce dossier et nous ne baisserons pas les bras ! »

■ Roland Dubel, de l'union départementale CFDT : « C'est un véritable tremblement de terre. Enfin, le bon sens l'a emporté sur la dictature des experts ! »

## « Regrets » au ministère de la Transition écologique

Le ministère de la Transition écologique a officiellement « regretté cette décision qui reporte à nouveau une intervention qui était enfin décidée après près de vingt ans de tergiversations, dans un contexte où l'affaissement des galeries du site rendra impossible toute intervention après la fin de la décennie ». La ministre Barbara Pompili avait pris la décision de confiner de manière définitive les déchets, « après avoir analysé en détail les avantages et inconvénients de chacune des options - sécuriser les déchets sur le site ou en extraire une partie avant de le confiner ». Elle « s'était également rendue sur place le 5 janvier pour écouter les différentes parties prenantes et voir le site », rappelle une porte-parole de Barbara Pompili qui ajoute que « le ministère analyse dans le détail la décision de justice pour déterminer les suites à y apporter, en conservant les mêmes priorités qui ont guidé la décision de la ministre en janvier : garantir la sécurité des travailleurs qui auront à intervenir sur le site et protéger au mieux l'environnement ».

La cour administrative d'appel a invalidé l'arrêté préfectoral autorisant le confinement définitif au seul motif de l'absence de garanties financières de l'exploitant. Un gros chèque, voire un engagement financier de l'État actionnaire devrait vite débloquer la situation.

Sur le papier, la victoire des partisans du déstockage, total ou partiel, des 42 000 tonnes de déchets est incontestable puisque le chantier de confinement est interrompu. Il ne pourra pas reprendre avant la signature d'un nouvel arrêté par le préfet du Haut-Rhin, Louis Laugier ou son successeur.

Sur le fond, l'obstacle n'est en réalité pas insurmontable puisque les seuls motifs d'annulation de l'arrêté préfectoral de 2017 sont l'absence de garanties financières de l'exploitant. Or Stocamine a été dissoute au sein de son actionnaire unique, la société anonyme MDPA qui n'a elle-même qu'un actionnaire, en l'occurrence l'État. La direction des MDPA, entreprise en liquidation amiable, a refusé de réagir à l'arrêt de la cour d'appel ce vendredi. Il n'empêche que l'apport de garanties par l'État actionnaire ne semble pas être de nature à retarder très longtemps la signature d'un nouvel

arrêté préfectoral.

« C'est une annulation sur la forme, pas sur le fond », note le maire de Wittelsheim, Yves Goepfert. « Certes, l'arrêt suspend les travaux mais chacun sait depuis 2004, date du désengagement du groupe Sécé, que c'est l'État, donc le contribuable, qui va payer. L'État le fait déjà sur tous les sites chimiques orphelins », rappelle le premier magistrat de Wittelsheim qui remarque que la cour de Nancy n'a rien trouvé à redire sur les questions d'ennoyage, les risques de pollution... Et Yves Goepfert de considérer qu'« il faut en finir avec cette histoire. La concession minière s'arrête en 2027. Il est trop tard pour déstocker. Il n'y a plus de temps à perdre pour réaliser, correctement, sans précipitation, les travaux de confinement ».

## « Le temps joue contre nous »

L'absence de récriminations de la cour d'appel sur le fond du dossier n'aura pas échappé à l'exploitant, pas plus qu'aux services de l'État, de la préfecture au ministère de la Transition écologique. La ministre Barbara Pompili avait validé l'option de confinement définitif des déchets en janvier, estimant qu'une reprise d'un déstockage, même partiel, présentait plus de risques,

pour l'homme comme pour l'environnement, qu'une fermeture avec coulage de bouchons en béton.

Lors de l'audience lundi, la représentante du ministère de la Transition écologique et l'avocate de MDPA-Stocamine avaient insisté sur l'urgence à agir pour confiner. « On peut toujours faire des reproches sur tel ou tel point, mais ce dossier a été étudié, réétudié, surétudié par tant d'experts internationaux, parmi les meilleurs. Le temps joue contre nous », avait plaidé M<sup>lle</sup> Le Roy Gleizes, François Villeret, directeur du service prévention des risques à la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), lui avait emboîté le pas, indiquant que « la fermeture des galeries minières par l'évolution naturelle des terrains impose une intervention dans les six ans ».

« Si les circonstances ne permettent pas de confiner le site, il restera, à tout le moins, le bloc 15 sur lequel tout le monde s'accorde à dire qu'il n'est pas possible de déstocker. Le risque sera maximum si on ne parvient pas à mener un confinement », avait conclu François Villeret. Nul doute que parce que le temps presse, le préfet du Haut-Rhin et l'État ne devraient pas traîner pour relancer le chantier du confinement.

Du 15 octobre au 13 novembre 2021

## Les offres d'automne jusqu'à -30%

FABRICANT INSTALLATEUR  
walter-stores.fr

**WALTER STORES & VOILETS**

<b>KILSTETT - 67</b> 5 rue de l'industrie 03 88 20 80 05	<b>OTTERSWILLER - 67</b> 1 parc du commerce 03 88 70 54 55	<b>COLMAR - 68</b> 18 rue des Métiers 03 89 20 82 25
<b>ALTORF - 67</b> ZA Activeum 4 rue Jacqueline Auriol 03 90 41 09 90	<b>IMLING - 57</b> ZA CAP Ouest 8 route de Nancy 03 87 25 79 70	<b>RIXHEIM - 68</b> 6 rue de Pologne 03 89 53 21 00

Pergolas  
Stores extérieurs  
Brise-soleil orientables  
Stores intérieurs  
Voilets roulants  
Portes de garage

Découvrez notre configurateur en ligne : walter-stores.fr

23438300